

Négociation RELOAD

Les congés dans le groupe Airbus : Tous perdants !

La négociation sur les congés dans le groupe AIRBUS s'achève amèrement :

- ☺ Certains congés sont améliorés, comme les congés maternité, paternité et enfant malade.
- ☹ Une 6^e semaine de congés est maintenant accessible dès l'embauche pour tous (cadre ou mensuel). La contrepartie est la disparition de bon nombre de congés, ce qui, au global, entraîne un **recul pour tous les salariés** :
- ☹ Les salariés en fin de carrière font malheureusement encore une fois les frais d'une harmonisation bien défavorable avec la disparition des congés d'âge.
- ☹ Les autres salariés du groupe en production, en plus de travailler plus longtemps, auront moins de congés.
- ☹ Disparition de la garantie des 9 jours fériés annuels
- ☹ Disparition du congé de scolarité, du congé don du sang...

| | |
|--|--|
| <p align="center">Congés légaux</p> <p align="center">4 semaines 5^{ème} semaine Handicap</p> | <p align="center">Congés supplémentaires</p> <p align="center">Ancienneté Âge</p> |
| <p align="center">Congés familiaux</p> <p align="center">Parentalité (maternité, paternité, parental, enfant malade, scolarité) Evènements familiaux (naissance, mariage, décès) Accompagnement des proches (handicap, fin de vie, annonce de handicap, parents malade)</p> | <p align="center">Autres congés</p> <p align="center">Vie personnelle (Sabbatique ou sans solde) Social/Sociétal (réserve militaire, don du sang)</p> |

Les salariés d'AIRBUS DS seront les grands perdants de cette harmonisation vers le bas. Ils bénéficient actuellement de dispositifs congés de bon niveau par rapport aux autres entreprises du groupe concernant les évènements familiaux ou les congés d'ancienneté, par exemple.

Congés légaux



Les propositions de la Direction en termes de fractionnement ou de report de congés sont en dessous de celles de la convention collective (merci la loi Travail !). La pose des 5 semaines légales sera contrainte par de multiples règles complexes et souvent contradictoires (ex. pas de pose en demi-journée ...).



La CGT a demandé que les congés soient validés automatiquement en l'absence de réponse de la hiérarchie. Cela sera maintenant le cas après un délai de 4 semaines.

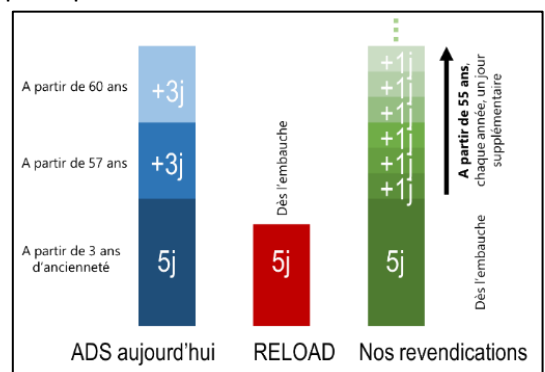
Congés supplémentaires



Les salariés ADS ont actuellement **5 jours** de congés supplémentaires « d'ancienneté » acquis au bout de 3 ans. Ils bénéficient aussi de **3 puis 6 jours** de congés d'âge acquis à partir de 57 et 60 ans.

Le projet d'accord prévoit **5 jours** de congés supplémentaires acquis dès l'embauche. Mais, en contrepartie, les congés d'âge, la ½ journée de scolarité et d'autres types de congés disparaissent.

Ce projet d'accord est défavorable pour tous et en particulier pour les salariés en fin de carrière. La CGT a toutefois obtenu l'ouverture d'une négociation sur la fin de carrière afin de revendiquer des compensations à la perte du préavis de départ à la retraite non-travaillé et des congés d'âge.



Congés maternité et paternité



Le texte négocié est une avancée pour les salariés. Le congé maternité est rallongé de **5 jours**. Le congé paternité est lui aussi **rallongé de 5 jours et rémunéré intégralement**, ce qui n'était pas le cas. L'amélioration des congés de paternité est une revendication ancienne de la CGT pour favoriser l'égalité professionnelle femme/homme. Pour le congé maternité, la CGT revendiquait de passer de 16 à 18 semaines, comme le recommande l'OIT (Organisation Internationale du Travail). La proposition actuelle permet de s'en approcher.

Congés enfants et parents malades



Le texte proposé est une avancée pour les droits des salariés du groupe AIRBUS. Ils disposeront ainsi d'un crédit de 12 jours par an (15 en cas de handicap d'un enfant). Ceux-ci pourront être utilisés pour les enfants et parents malades. Ils peuvent aussi servir dans le cadre de « proches aidants » et « d'accompagnement de fin de vie » des parents et conjoints. En complément, afin de gérer accident ou maladie grave d'un enfant, un dispositif supplémentaire permet, de manière souple, de s'absenter tous les jours (2H) ou de cumuler les jours en cas de besoin.

Pour ADS, beaucoup des dispositifs proposés avaient déjà cours dans l'entreprise. Mais globalement, il s'agit d'un dispositif permettant de mieux couvrir les salariés qui doivent accompagner un proche malade.

Congés RQTH



Les salariés en situation de handicap (RQTH) disposent actuellement de 1 à 3 jours de congés supplémentaires et d'autorisation d'absence, en fonction des entreprises du groupe AIRBUS. La CGT revendiquait une amélioration de ces droits pour tout le groupe. La Direction propose une harmonisation au niveau du groupe avec 2 jours de congés et 1 journée d'autorisation d'absence. **Pour ADS, c'est une régression** puisque les salariés RQTH y bénéficiaient déjà d'un jour de congé et de 4 jours d'autorisation d'absence.

Congés pour événements familiaux



En s'alignant simplement sur la nouvelle convention collective de la métallurgie, le projet d'accord est **une harmonisation par le bas des congés pour décès** d'un proche, mariage ou naissance. La CGT revendiquait au contraire une harmonisation par le haut alignée sur les conditions ADS qui sont les plus favorables du groupe.

Les salariés d'ADS sont donc les plus pénalisés.

| Les congés pour événements familiaux | à AIRBUS DS actuellement | Projet d'accord = Convention métallurgie |
|--------------------------------------|--------------------------|--|
| Naissance/adoption | | |
| | 3 jours | 3 jours |
| Décès | | |
| Conjoint | 5 jours | 3 ou 5 jours |
| Enfant | 5 jours | 5 jours |
| Parent | 4 jours | 3 jours |
| Frère ou sœur | 3 jours | 3 jours |
| Beau-parent | 3 jours | 3 jours |
| Grand-parent | 2 jours | 1 jour |
| Petit-enfant | 2 jours | 1 jour |
| Gendre ou belle-fille | 1 jour | 0 jour |
| Beau-frère ou belle-sœur | 1 jour | 0 jour |
| Mariage/PACS | | |
| Salarié | 5 jours | 5 jours |
| Enfant | 2 jours | 1 jour |
| Frère ou sœur | 1 jour | 0 jour |

Tout au long de la négociation RELOAD sur les congés, la CGT a été force de proposition et a obtenu des améliorations. Mais globalement, la proposition d'accord est très déséquilibrée en défaveur des salariés du groupe et particulièrement ceux d'Airbus Defence & Space.

Vous pouvez consulter le texte mise en réserve sur les congés sur le site intranet de la CGT ou en cliquant [ici](#).

Contactez-nous à cgt_tlse@airbus.com pour les sites toulousains et cgt_elt@airbus.com pour les sites parisiens

Restez informés des actualités sociales de votre entreprise sur la page <https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads>